

République Française
Commune des Planches en Montagne
17 grande rue
39150 Les Planches en Montagne
Tél : 03 84 51 50 38 Fax : 03 84 51 58 07
e.mail : mairie.lesplanches@wanadoo.fr

**Arrêté du maire
autorisant le canyionisme**



M.Gérard CART-LAMY, maire des Planches en Montagne

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-23 ;

Vu l'arrêté du 19 SEPTEMBRE 2013 interdisant la pratique du canyionisme le long des berges de la Saine,

ARRETE

Article 1 – L'arrêté du 19 septembre 2013 interdisant la pratique du canyionisme est abrogé.

Article 2 - **La pratique du canyionisme est de nouveau autorisée** le long des berges de la Saine à compter de ce jour.

Article 3 – La convention signée le 29 mai 2009 avec la FFME mettant en place la réglementation pour la pratique du canyionisme dans le site de la Langouette reste de rigueur.

Article 4 - Mr le commandant de la brigade de gendarmerie de Foncine le Haut et Mr le Maire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Planches en Montagne le 12 juin 2014

Le maire

Gérard CART-LAMY

